

Un tel bill, tout en permettant à de nombreuses familles indiennes de participer à leur économie agricole locale, atteindra également un deuxième but: soit de rendre un peu de justice à la réserve indienne qui se trouve dans le comté de Roberval.

Loin de moi la pensée que les gouvernements précédents n'ont rien fait pour la population indienne! A preuve, dans le domaine de l'éducation, ce magnifique pensionnat construit tout récemment et qui abrite aujourd'hui plus de cent pensionnaires venus de régions aussi lointaines que celle du grand lac Mistassini et de la Côte Nord. Cette maison d'éducation qui fait l'orgueil de la réserve indienne n'a rien à envier à nos propres institutions de langue française ou de langue anglaise de l'Amérique du Nord.

Ce qui est pénible, cependant, dans la réserve du comté de Roberval, c'est de voir un aussi magnifique édifice, œuvre des temps modernes, entouré de ce qu'on appelle là-bas «habitation pour famille indienne» et ce que j'appellerai ici, avec tout le respect dû à la Chambre, des «cabanes à chiens»!

Quand même le présent bill n'aurait pour unique effet que de sortir ces familles de ces habitations insalubres, il serait déjà souhaitable.

Avez-vous déjà entendu dire, monsieur l'Orateur, qu'on pouvait loger une famille de 8, 9 et 10 membres dans une cabane de 18' x 18', faite de deux lambris en planche brute, sur lesquels ont jeté, tant bien que mal, un vulgaire papier comme finition extérieure, laquelle cabane n'a que deux fenêtres et une porte, sans aucune division?

Avez-vous déjà conçu un village moderne où toutes les constructions ont été dispersées sans aucune symétrie, sans égouts, sans rue ni trottoir, il va sans dire, souvent sans eau ni électricité dans beaucoup de foyers?

Oh! on a mis en œuvre un nouveau plan «d'habitations prétendues salubres», aujourd'hui, financées par des prêts fédéraux; mais encore là, c'est le terme d'habitation que je n'aime pas!

Monsieur l'Orateur, selon la loi indienne actuelle, le ministre peut, avec le consentement du Conseil de la Bande, autoriser des dépenses au compte du capital de la Bande, tel qu'on procède actuellement dans le programme d'habitations dites salubres pour les Indiens, alors pourquoi ne pas étendre ce pouvoir à la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles?

On entend dire souvent: L'Indien est un paresseux; l'Indien ne veut pas vivre! Je dirais plutôt, à l'instar du député de Roberval, qui l'a étudié dans l'intimité de son foyer, que l'Indien est un grand déçu! Déçu de notre belle civilisation! Nous, les hommes blancs!

[M. Grégoire.]

Regardons bien les choses en face, mais regardons aussi l'Indien avec nos deux yeux d'êtres humains, et avec notre âme de chrétien!

Peuple de chasseurs, l'Indien a vu sans cesse reculer son domaine sous la hache du Blanc. Aujourd'hui, il ne lui est plus possible de gagner sa vie à la manière de ses ancêtres parce que le modernisme a tout chambardé dans sa vie. On lui a interdit même le droit à la pêche commercialisée! L'Indien de nos réserves n'a le droit de pêcher sur le lac St-Jean que pour sa propre survivance.

M. l'Orateur: A l'ordre! Vu l'intérêt suscité par le discours que prononce l'honorable député, j'espère bien qu'il peut établir que c'est son discours.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Lapointe consulte quelques notes seulement.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, ce sont des notes que l'honorable député de Roberval m'a laissées avant de partir.

M. l'Orateur: Eh bien, j'espère que nous écoutons le discours du député de Lapointe et non pas celui du député de Roberval, parce qu'il est tout à fait contraire au Règlement de lire un discours et à plus forte raison celui d'un autre.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, à Pointe-Bleue, dans la circonscription de Roberval, il y a une réserve d'Indiens. Allez voir les conditions dans lesquelles ces Indiens-là vivent la plupart du temps et vous vous rendrez compte que ce n'est pas une situation que l'on doit tolérer dans notre pays.

C'est pourquoi, lorsque l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) présente à la Chambre, un bill qui vise à améliorer les conditions de vie des Indiens à Pointe-Bleue, dans la circonscription de Roberval, je crois que c'est le devoir de tous les députés de l'appuyer sans réserve.

De plus, si l'on aidait ces Indiens à développer leur culture, on contribuerait à établir dans cette région un autre centre d'attrait touristique qui aiderait énormément toute la population du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter qu'il est temps qu'on s'occupe des premiers habitants du pays, c'est-à-dire ceux qui étaient ici avant que l'homme blanc y mette le pied.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous appuyons le bill de l'honorable député de Port-Arthur.

(Traduction)

M. George L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Port-Arthur pour les objectifs fort louables que vise le projet de loi,